

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Conseil d'Administration du 27 février 2025
Compte rendu

ETAIENT PRESENTS : MME SERRANO, M. CANTOURNET, MME RAZAVI, M. EL BOUTI, MME IMBERT, MME BRASQUIES, MME MOYSSET, MME MASBOU, M. AMANS.

ABSENTS EXCUSES : M. LE MAIRE, M. ESPITALIER, MME DESPEYROUX, MME ROUX, M. DO ROZARIO, MME SERRES, MME CHARLES, M. THIBAUDAULT.

POUVOIR : M. ESPITALIER à MME RAZAVI.

SECRETARIAT DE SEANCE : M. MALLET

1/ Approbation du compte rendu et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu et le procès-verbal. Le compte rendu et le procès-verbal sont approuvés à l'unanimité.

2/ Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport présenté

ARTICLE 1 : de prendre acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2025, selon les modalités réglementaires prévues et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : de procéder au vote du rapport d'orientation budgétaire 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

3/ Prise en charge de frais d'obsèques de M. RICHARD Frédéric

ARTICLE 1 : d'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de M. RICHARD Frédéric, décédé le 24 janvier 2025 à Villefranche-de-Rouergue pour un montant de 1 290 € TTC (facture Vialelles Funéraires n° 0000002637 du 31/01/2025).

ARTICLE 2 : de prendre, le cas échéant, toutes mesures coercitives auprès des ayants-droits du défunt afin de recouvrer les frais susvisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

4/ Convention de partenariat entre EDF et le CCAS

ARTICLE 1 : D'approuver la signature de la convention les termes de la convention de partenariat entre EDF et le CCAS telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

Florence SERRANO
Vice-Présidente du CCAS

